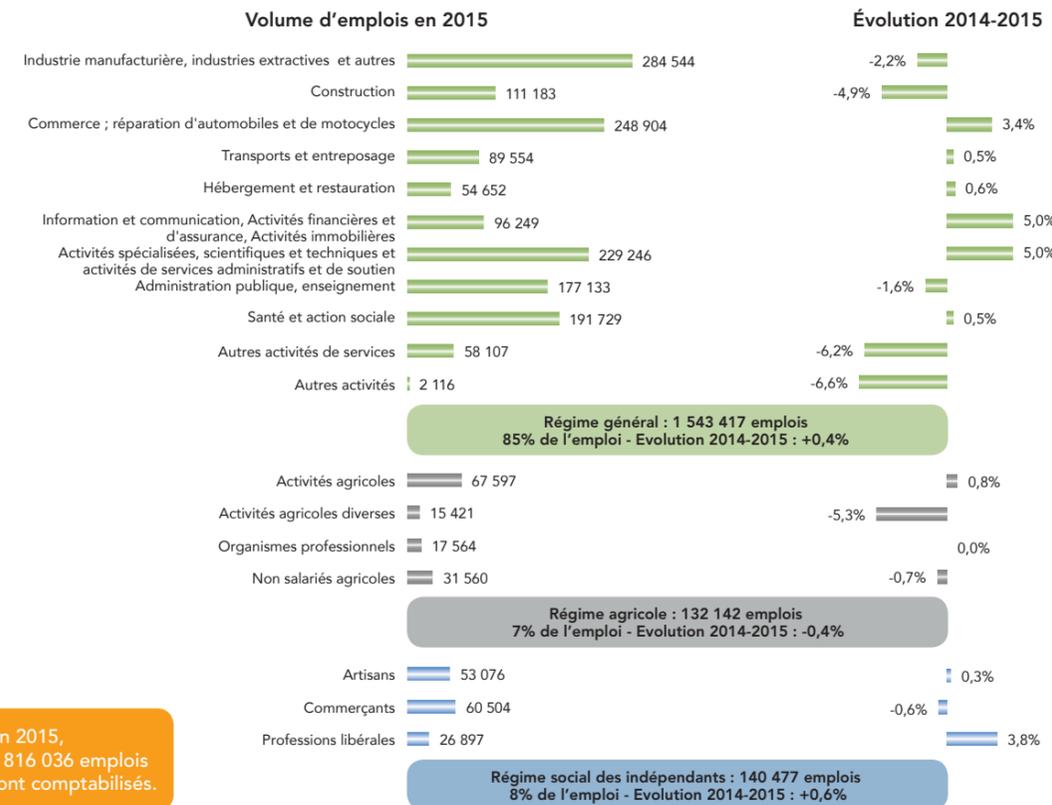


L'EMPLOI

En 2015, l'emploi en région Hauts-de-France est marqué par une stabilité de l'effectif de salariés du régime général, une hausse du volume de professions libérales, une diminution des activités agricoles diverses (artisans, coopératives, enseignement).

L'EMPLOI EN 2015 DU RÉGIME GÉNÉRAL, RÉGIME AGRICOLE ET RÉGIME SOCIAL DES INDÉPENDANTS RÉGION HAUTS-DE-FRANCE



En 2015, 1 816 036 emplois sont comptabilisés.

Source : Carsat Nord Picardie, MSA Nord Pas-de-Calais, MSA Picardie, RSI Nord Pas-de-Calais, RSI Picardie
Note : emplois salariés du Régime général selon des regroupements des 21 sections de la NAF rév. 2, 2008

LES ACTEURS DE LA SANTÉ AU TRAVAIL EN RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Les différents acteurs de la santé au travail élaborent actuellement le Plan régional de santé au travail (PRST3), pour les années 2016 à 2020. Il vise à décliner régionalement les priorités et orientations définies nationalement dans le cadre du Plan Santé Travail (PST3) autour de la culture de prévention primaire. Le PRST3 mobilise une très large concertation entre les acteurs régionaux de la prévention : Direccte Hauts-de-France, Carsat Nord Picardie, MSA, Services de santé au travail, Aract, OPPBTP, ARS, Dreal. Il est un des exemples de travail collaboratif en région sur cette thématique.

Une nouvelle instance paritaire, le Comité régional d'Orientation des Conditions de Travail, sera constituée au cours du premier semestre 2017 et participera à la définition et au suivi des actions de ce plan. Cette instance composée des acteurs de la prévention en région, institutionnels et préventeurs, et des partenaires sociaux participera à la définition des orientations de la politique régionale de santé au travail.



LES SERVICES DE SANTÉ AU TRAVAIL EN RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

- 1 AISMT** * Association Interprofessionnelle des Services Médicaux du Travail
1413 Avenue de Calais - Place Santos Dumont
CS 50180 - 59404 CAMBRAI CEDEX
Tel. 03 27 72 53 53
www.aismt.com
- 2 AISTV** * Association Inter-Entreprises pour la Santé au Travail du Vimeu
11 rue Chevalier de la Barre
BP 80031 - 80200 MONCOURT
Tel. 03 22 62 80 21 00
amtv@wanadoo.fr
- 3 ARMS** * Association pour les Services Médicaux Interprofessionnels du Département de la Somme
77 rue Desdassier
CS 00130 - 80001 AMIENS Cedex 1
Tel. 03 22 54 58 00
www.arms.fr
- 4 AST** * Action Santé Travail
174 rue de Béthune
CS 20289 - 62160 ANNOUILLETTE
Tel. 03 21 19 42 00
www.action-sante-travail.fr
- 5 ASTAV** * Association de Santé au Travail de l'arrondissement de Valenciennes
1, Avenue de Barrois - 59850 SAINT-SAUVE
Tel. 03 27 48 13 14
www.astav.fr
- 6 ASTIL 62** * Association Santé Travail Inter-entreprises du Littoral 62
410 Boulevard du Parc BP 94
80300 COULLEVILLE Cedex
Tel. 03 21 31 85 85
www.astil62.fr
- 7 CEDEST** * Centre pour le Développement Santé au Travail
5012 rue Albert Thomas
50100 COULOGNE/LE BRANCHE
Tel. 03 28 24 39 39
www.cedest.fr
- 8 CASBTP** * Groupement d'Action Sociale du Bâtiment et des Travaux Publics de la Région du Nord-Est
1 rue Genevieve
51100 REIMS
Tel. 03 26 46 42 10
www.gastro.fr
- 9 MEDISS** * Médecine du Travail Interprofessionnelle Service Interprofessionnel de Santé au Travail
240 Avenue Morin Desaut
80000 BEAUVAIS
Tel. 03 44 00 15 90
www.mediss.fr
- 10 MTA** * Médecine du Travail de la Région
24 Rue de la Charque
Rue Théodore Ponsard - 02100 SAINT-QUENTIN
Tel. 03 23 95 52 48
www.mts2.com
- 11 PÔLE SANTÉ TRAVAIL Métropole Nord** * Centre Médical de Santé au Travail
Bâtiment Sual - CS 73185 - 59034 LILLE Cedex
Tel. 03 20 12 89 30
www.pole-sante-travail.fr
- 12 SINOP** * Service Interprofessionnel de Médecine du Travail des Unions Professionnelles d'Ingenieurs des Carrières et des Métiers
22 rue de Lille - 59250 HALLUIN
Tel. 03 20 24 12 54
www.sinop.fr
- 13 SISAT Sud Aisne** * Service Interprofessionnel de Santé au Travail Sud Aisne
52 avenue de Paris - 02200 SOISSONS
Tel. 03 29 76 44 44
www.sisat.fr
- 14 SHIRTP** * Service Médical Inter-entreprises de santé au travail de l'agglomération de Valenciennes
240, Avenue Morin Desaut
80000 BEAUVAIS
Tel. 03 44 00 15 90
www.shirtp.fr
- 15 SHIN** * Service Médical Inter-entreprises de santé au travail de l'agglomération de Valenciennes
Avenue Alsace-Lorraine
80400 VICHY
Tel. 03 44 00 15 90
www.shin.fr
- 16 SHIVO** * Santé et Médecine du Travail de la Vallée de l'Oise
61 rue Népoléon Nator
80000 COMPIÈGNE
Tel. 03 44 99 51 90
www.shivo.fr
- 17 SSTIB** * Service de Santé au Travail Inter-Banques de Lille
20 rue Constant - 59003 LILLE
Tel. 03 20 00 14 00
www.sstib.fr
- 18 SANTE AU TRAVAIL SAMBRE AVEUSIENS** * Service de Santé au Travail Inter-Banques de Lille
24, rue Romon Duchâteau
51000 LAON
Tel. 03 27 53 31 31
contact@sa-t.fr
www.sante-travail-sa.fr

RETROUVEZ L'ENSEMBLE DES DONNÉES DE LA SANTÉ AU TRAVAIL : historique, éléments complémentaires concernant le contexte économique, coût des accidents du travail et maladies professionnelles, synthèses de différentes enquêtes (Sumer, Maladies à caractère professionnel, Evrest, Inaptitudes), statistiques par zone d'emploi... au cœur de « L'atlas régional - actualisation 2016 - La santé au travail dans les Hauts-de-France » disponible sur :

<http://hauts-de-france.direccte.gouv.fr/>
www.carsat-nordpicardie.fr
<http://entreprendre-ensemble.info/>

La santé au travail DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

ATLAS RÉGIONAL ACTUALISATION 2016

Directe Hauts-de-France, Carsat Nord-Picardie, MSA Nord-Picardie, RSI Nord-Picardie

Conception et mise en page : Gilles VIDAL - 03 20 806 806 / Photos : © Fotolia - DR / Impression : CARISAT Nord-Picardie - N° ISSN : en cours



La santé au travail DANS LES HAUTS-DE-FRANCE

PANORAMA 2016

En appui de l'atlas régional de la santé au travail 2016, un premier portrait statistique synthétique de la santé au travail en région Hauts-de-France est exposé dans ce « panorama » à partir de données provenant de différents acteurs de la santé au travail : Carsat Nord-Picardie, Direccte Hauts-de-France, MSA Nord Pas-de-Calais, MSA Picardie, RSI Nord Pas-de-Calais, RSI Picardie.



L'EMPLOI EN RÉGION

En 2015, les trois régimes (général, agricole, indépendants) regroupent plus de 1,8 millions d'emplois en région Hauts-de-France. Une stabilité de l'effectif de salariés est constatée, pour le Régime général. Selon les secteurs d'activité, des variations sont observées, les secteurs de la construction et des autres activités de services (arts, spectacles, activités récréatives, associations) sont marqués par une nette diminution de leurs effectifs contrairement aux secteurs du commerce et de la réparation d'automobiles et de motocycles ainsi que les activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien. A noter, l'emploi dans l'intérim a connu une hausse spectaculaire en 2015, particulièrement dans les services marchands. Une diminution de l'effectif est relevée au sein du Régime agricole, elle concerne notamment les activités agricoles diverses (artisans, coopératives, enseignement). Pour le régime social des indépendants, une augmentation de l'effectif de professions libérales est constatée.

LA SINISTRALITÉ

Pour le Régime général, la fréquence des accidents du travail stagne et est toujours plus importante qu'en France. Des indices de fréquence élevés sont relevés pour quatre secteurs d'activité : la construction, les transports et l'entreposage, l'hébergement et la restauration, la santé et l'action sociale. La durée moyenne des arrêts de travail a également tendance à s'allonger.

Au regard des maladies professionnelles (Régime général et agricole confondus), une diminution de leur volume et de leur fréquence est constatée. Les troubles musculo-squelettiques sont les pathologies les plus fréquentes (8 à 9 maladies sur 10), suivies des maladies liées à l'amiante et des surdités. Contrairement au Régime Général et à la MSA, le Régime Social des Indépendants ne couvre pas spécifiquement les risques Accidents du Travail / Maladies Professionnelles qui sont pris en charge sur le risque maladie.

LES ACTEURS DE LA SANTÉ AU TRAVAIL

De multiples acteurs agissent dans le cadre de la santé au travail, dont les services de santé au travail, pour lesquels une cartographie est présentée en dernière page de ce document.



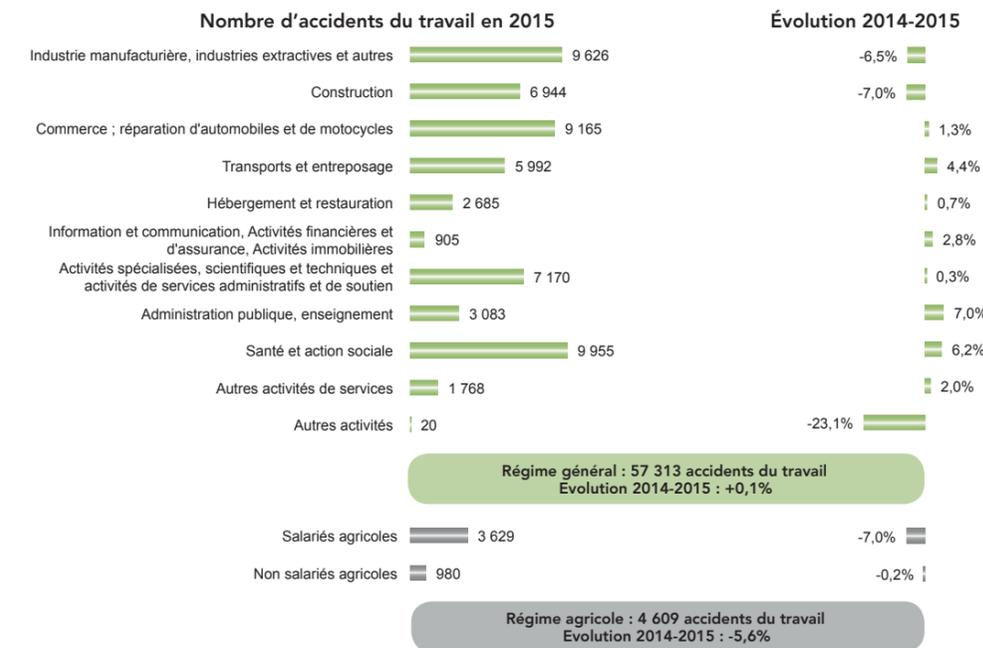
Directe Hauts-de-France



LES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Un volume d'accidents du travail stable pour le régime général, avec des évolutions distinctes selon les secteurs d'activité, en baisse pour le Régime agricole.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL DANS LE RÉGIME GÉNÉRAL ET LE RÉGIME AGRICOLE RÉGION HAUTS-DE-FRANCE



En 2015, 61 922 accidents du travail ont été indemnisés (cumul Régime général, Régime agricole).

Source : Carsat Nord-Picardie, MSA Nord-Pas-de-Calais, MSA Picardie
Note : Accidents du travail avec première indemnisation, selon des regroupements des 21 sections de la NAF rév. 2, 2008 pour le Régime général.

Accidents du travail avec première indemnisation (Régime général) : sinistres avec un premier règlement de prestations en espèces, suite à un arrêt de travail d'au moins 24 heures, à une incapacité permanente ou à un décès. Sont inclus dans ceux-ci les accidents du travail graves ou mortels.
Accidents du travail avec ou sans arrêt (Régime agricole) : sinistres ayant donné lieu à un premier paiement de prestations (soins de santé et/ou IJ) au cours de la période considérée.

Des secteurs marqués par une fréquence des accidents du travail élevés : la construction, les transports et entreposage, la santé et action sociale, l'hébergement et restauration.

L'INDICE DE FRÉQUENCE ET LE TAUX DE FRÉQUENCE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

	Région Hauts-de-France		France métropolitaine	
	2014	2015	2014	2015
Régime général				
Indice de fréquence	37,6	37,5	34	33,9
Taux de fréquence	25,6	25,7	22,7	22,9
Régime agricole				
Indice de fréquence	19,6	20,4	20,2	20,2
Taux de fréquence - Salariés	26,3	28,6	29,3	29,5

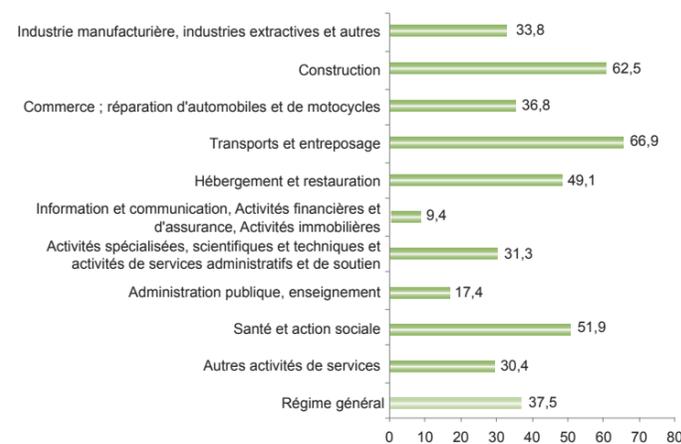
Source : Carsat Nord-Picardie, MSA Nord-Pas-de-Calais, MSA Picardie

Pour le régime agricole, l'évolution constatée résulte en partie de la clôture de dossiers concernant des accidents graves, non seulement de l'année 2015, mais aussi des exercices antérieurs et arrivés au terme de leur exploitation.

Indice de fréquence : nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés
Taux de fréquence : nombre d'accidents du travail pour 1 000 000 d'heures travaillées

L'INDICE DE FRÉQUENCE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ - RÉGIME GÉNÉRAL RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Nombre d'accidents du travail pour 1 000 salariés



Source : Carsat Nord-Picardie, données 2015

LA GRAVITÉ DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

Des accidents du travail graves moins fréquents mais une durée moyenne des arrêts en progression constante (pour le Régime général).

NOMBRE D'ACCIDENTS DU TRAVAIL GRAVES (AVEC IPP) RÉGION HAUTS-DE-FRANCE



2 953 accidents du travail graves ont été indemnisés en 2015, pour le Régime général.

	Région Hauts-de-France		France métropolitaine	
	2015	Évolution 2014-2015	2015	Évolution 2014-2015
Régime général				
Indice de gravité	11,9	-0,3%	13,5	-4,5%
Taux de gravité	1,6	+1,7%	1,45	+2,1%
Durée moyenne d'arrêt (en jours)	62	+1,3%	63	+1,6%
Régime agricole				
Indice de gravité - Salariés	35,4	+66,2%	34,0	+13,5%
Taux de gravité - Salariés	1 737	+6,4%	1 887	+4%
Durée moyenne d'arrêt (en jours)	68,6	-4,7%	70,4	+1,1%

Source : Carsat Nord-Picardie, MSA Nord-Pas-de-Calais, MSA Picardie

Pour le régime agricole, l'évolution constatée résulte en partie de la clôture de dossiers concernant des accidents graves, non seulement de l'année 2015, mais aussi des exercices antérieurs et arrivés au terme de leur exploitation.

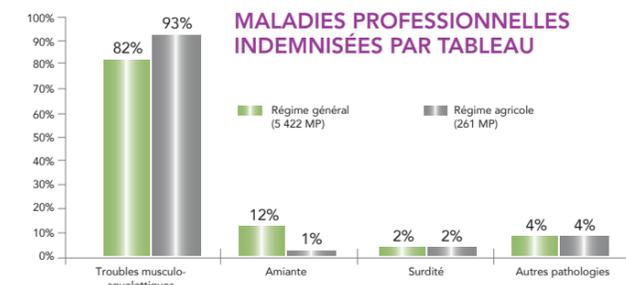
Accidents du travail graves ou avec incapacité permanente partielle (IPP) : accidents ayant entraîné l'attribution d'une indemnité en capital ou d'une rente pour accident du travail. Sont inclus dans ceux-ci les accidents du travail mortels.

Régime général : Indice de gravité : somme des taux d'incapacité permanente pour 1 000 000 d'heures travaillées. **Taux de gravité :** nombre de jours d'arrêt pour 1 000 heures travaillées.

Régime agricole : Indice de gravité : somme des taux d'incapacité permanente partielle X 10 par heures travaillées. **Taux de gravité :** nombre de jours indemnisés par million d'heures travaillées

LES MALADIES PROFESSIONNELLES

Une fréquence des maladies professionnelles en diminution constante. Les troubles musculo-squelettiques, les maladies liées à l'amiante et les surdités demeurent les principales pathologies indemnisées.



Source : Carsat Nord-Picardie, MSA Nord-Pas-de-Calais, MSA Picardie, données 2015

	Région Hauts-de-France		France métropolitaine	
	2014	2015	2014	2015
Régime général	3,77	3,51	2,78	2,71
Régime agricole	1,1	1,1	1,5	1,4

Source : Carsat Nord-Picardie, MSA Nord-Pas-de-Calais, MSA Picardie

Maladie professionnelle : Une maladie est dite « d'origine professionnelle » si elle est la conséquence directe de l'exposition d'un travailleur à un risque physique, chimique, biologique ou résulte des conditions dans lesquelles il exerce son activité professionnelle. Pour être reconnue et donner lieu à réparation, celle-ci doit figurer dans l'un des tableaux de maladies professionnelles (annexés au Code de la Sécurité Sociale) et être reconnue comme maladie professionnelle au terme d'une procédure de reconnaissance.
Indice de fréquence des maladies professionnelles : nombre de maladies professionnelles pour 1 000 salariés

5 683 maladies professionnelles ont été indemnisées en 2015. (cumul Régime général, Régime agricole).

Régime général : Les troubles musculo-squelettiques correspondent aux tableaux de maladies professionnelles « 57-Affections péri-articulaires », « 69-Affections provoquées par les vibrations », « 79-Lésions chroniques du ménisque », « 97-Lombalgies dues aux vibrations », « 98-Lombalgies dues aux manutentions ». Les maladies de l'amiante correspondent aux tableaux « 30-Affections liées aux poussières d'amiante » et « 30bis-Cancer broncho-pulmonaire lié à l'amiante ». Les surdités correspondent au tableau « 42-Atteintes auditives ».
Régime agricole : Les troubles musculo-squelettiques correspondent aux tableaux de maladies professionnelles « 29-Affections dues aux vibrations/chocs d'outils ou de machines », « 39-Affections péri articulaires dues à des gestes et postures », « 53-Lésions chroniques du ménisque », « 57-Affections consécutives aux vibrations », « 757-Affections consécutives à la manipulation de charges lourdes ». Les maladies de l'amiante correspondent au tableau « 47-Affections dues à l'inhalation de poussières d'amiante », « 747-Cancer broncho-pulmonaire dû à l'inhalation de poussières d'amiante ». Les surdités correspondent au tableau « 46-Surdité provoquée par des bruits lésionnels ».